

# Domaine et DNS

## Domaines compagnons et domaines garés

Un domaine compagnon ou garé ne peut être rajouté à votre compte qu'après avoir été enregistré auprès d'un fournisseur de domaine et après avoir configuré ses DNS correctement.

Un "domaine compagnon" et un "domaine garé" est un domaine qui est rattaché à un compte principal d'hébergement ayant son propre domaine principal.

Il y a, par contre, une différence importante entre ces deux types de domaines.

- Un domaine garé est un domaine synonyme qui vous permet de rediriger un ou plusieurs noms de domaines vers le même site. Par exemple, vous pourriez rajouter les domaines garés votresite.net, votresite.biz, votresite.org à votre compte principal votresite.com afin de faire pointer tous ces domaines vers la même adresse.
- Avec un domaine compagnon, vous pouvez créer un site entièrement différent de votre site principal. Il aura donc ses propres fichiers, comptes FTP et comptes courriels, mais il partagera toutes les ressources de votre compte d'hébergement principal (espace disque, etc), et partagera aussi la même interface administrative (cPanel). Un domaine compagnon est donc idéal pour tout webmaster ayant plusieurs sites différents et qui voudrait gérer tous ses sites sous un même compte d'hébergement.

Pour rajouter un domaine compagnon ou domaine garé à votre compte, veuillez cliquer sur le bouton respectif dans cPanel, section "Domaines".

### **Rajouter un domaine compagnon ou garé :**

Pour créer un domaine compagnon, veuillez spécifier un nom d'utilisateur avec un mot de passe sécuritaire et préciser le nom du répertoire ou les fichiers du nouveau site seront placés dans le champ intitulé "Répertoire principal des documents" (ne pas créer ce répertoire manuellement car il sera automatiquement créé par cPanel).

Vous pouvez aussi garder ce champ vide pour utiliser le répertoire par défaut.

cPanel générera alors un accès FTP pour ce domaine additionnel ainsi que le répertoire désiré (veuillez bien noter ces informations dans le message de confirmation du script).

Référence ID de l'article : #1020

Auteur : Cyril

Dernière mise à jour : 2011-12-13 14:23